



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département Haute-Loire - Arrondissement d'Yssingeaux - Canton de Bas-en-Basset

Commune de RETOURNAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE RETOURNAC

N° 2025-043

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le vingt-sept mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Patricia GOUDARD, Maire ;

Présents : Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Daniel DI-LITTA, Jean-Pierre FILIOL, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Raoul GANIVET, Carole GIGANT, David SUC, Stéphanie GRANOUILLET, Maëlle JOLY, Pierre ASTOR, Christelle BLANCHER, Antoine MALEYSSON, Sébastien VINCENT, Damien CASSOUX.

Absents excusés représentés : Thierry BENEVENT a donné pouvoir à Patricia GOUDARD, Patrice WAUTHIER a donné pouvoir à Maëlle JOLY, Corinne TARGHETTA a donné pouvoir à Pierre ASTOR, Ludovic LHOSTE a donné pouvoir à Anne-Sylvie MIRMAND.

Secrétaire de séance : Madame Maëlle JOLY

Nombre de membres en exercice :	22
Nombre de membres présents :	18
Nombre de procurations :	4
Nombre d'absents :	4

Objet : Affectation du résultat - Budget Annexe Maison de Santé Pluridisciplinaire

Vu les articles L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission finances du 2 avril 2025

Madame Anne-Sylvie MIRMAND, Adjointe en charge des finances, présente au Conseil Municipal l'affectation des résultats du budget Annexe MSP à affecter au Budget Primitif 2025 suivant les résultats du CFU 2024, lequel peut se résumer ainsi :

CFU 2024	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés N-1	501 757.69		5 479.12		507 236.81	
Opérations de l'EX	26 779.61	200 000.00	42 652.51	67 659.84	69 432.12	267 659.84
TOTAUX	528 537.30	200 000.00	48 131.63	67 659.84	576 668.93	267 659.84
Résultats de clôture	328 537.30			19 528.21	309 009.09	

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 18 pour et 4 abstentions :

Considérant l'excédent de fonctionnement de 19 528.21€ décide :

- D'affecter la somme de 19 528.21€ au compte 1068

Considérant le déficit d'investissement de 328 537.30€, décide :

- D'affecter la somme de 328 537.30€ au compte 001-Déficit d'investissement reporté,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous.
Pour extrait certifié conforme



Le Maire,
Patricia GOUDARD